

**SQLI**  
**Société anonyme**  
**Au capital de 1.763.651,55 €uros**  
**Siège social : Immeuble Le Pressenssé**  
**268, avenue du Président Wilson**  
**93210 La Plaine Saint-Denis**  
**RCS Bobigny 353 861 909**  
**SIRET : 353 861 909 00094**

**RAPPORT DE GESTION 2009**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

Le présent Rapport de Gestion rend compte de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Président rend compte, dans son rapport joint au Rapport de Gestion, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

## Sommaire

<b>I. ACTIVITE DU GROUPE SQLI EN 2009</b> .....	4
a) <b>Présentation de la situation et de l'activité du groupe SQLI en 2009</b> .....	4
b) <b>Examen des comptes consolidés (bilan et compte de résultat) du groupe</b> .....	5
c) <b>Facteurs de risque</b> .....	7
Risques clients.....	10
Risques liés aux fournisseurs .....	10
Risques liés à la concurrence .....	10
Risques liés aux départs de personnes clés .....	10
Risques environnementaux .....	13
Litiges en cours .....	13
Risques assurance.....	14
Dépendance à l'égard des brevets et des licences .....	14
d) <b>Evènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2010</b> .....	15
e) <b>Perspectives</b> .....	15
f) <b>Activités en matière de recherche et de développement</b> .....	15
<b>II. RAPPORT SUR LA GESTION DE SQLI</b> .....	16
a) <b>Présentation de la situation et de l'activité de SQLI en 2009</b> .....	16
b) <b>Examen des comptes annuels (bilan et compte de résultat) de SQLI</b> .....	16
c) <b>Proposition d'approbation et d'affectation du résultat de SQLI</b> .....	18
d) <b>Filiales et participations</b> .....	18
e) <b>Conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-42-1 du code de commerce</b> .....	19
<b>III. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b> .....	20
a) <b>Composition du Conseil d'administration</b> .....	20
b) <b>Fonctionnement du Conseil d'administration</b> .....	21
c) <b>Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux</b> .....	21
<b>IV. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX</b> .....	24
a) <b>Tableau de synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux</b> .....	24
c) <b>Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants</b> .....	26
d) <b>Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux</b> .....	26
e) <b>Engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci :</b> .....	27
f) <b>Transactions des mandataires sociaux et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux</b> .....	28
<b>V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL</b> .....	29
a) <b>Modifications intervenues dans le capital social au cours de l'exercice 2009</b> .....	29
b) <b>Déclarations de franchissements de seuil et identité des principaux actionnaires de SQLI</b> .....	29
c) <b>Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition (OPA)</b> .....	30
<b>VI. INFORMATIONS SOCIALES</b> .....	31
a) <b>Effectifs</b> .....	31
b) <b>Organisation du travail</b> .....	31
c) <b>Rémunérations : évolutions et égalité professionnelle</b> .....	32

d)	<b>Relations professionnelles et le bilan des accords collectifs.....</b>	32
e)	<b>Conditions d'hygiène et de sécurité. ....</b>	33
f)	<b>Formation.....</b>	33
g)	<b>Emploi et insertion des travailleurs handicapés.....</b>	33
h)	<b>Œuvres sociales.....</b>	33
i)	<b>Importance de la sous-traitance.....</b>	33
j)	<b>Prise en compte de l'impact territorial des activités de la Société en matière d'emploi et de développement régional. ....</b>	33
k)	<b>Manière dont la société promet auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. ....</b>	33
l)	<b>Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines. ....</b>	33
m)	<b>Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales. ..</b>	34
n)	<b>Renseignements relatifs a la participation des salaires.....</b>	34
<b>VII.</b>	<b>RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS .....</b>	<b>35</b>
a)	<b>Tableaux de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2009 .....</b>	<b>35</b>
b)	<b>Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2009, détaillées par objectif .....</b>	<b>35</b>
c)	<b>Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 17 juin 2010.....</b>	<b>37</b>

## **I. ACTIVITE DU GROUPE SQLI EN 2009**

### **a) Présentation de la situation et de l'activité du groupe SQLI en 2009**

L'exercice 2009 a été marqué par une crise économique profonde qui n'a pas épargné le secteur du service informatique. Le Syntec a estimé le recul du marché à 2 ou 3% ; le segment du développement et de l'assistance technique sur lequel intervient le groupe aurait particulièrement souffert (-6%). Cette crise a été un des facteurs de la dégradation des principaux indicateurs du groupe : baisse du chiffre d'affaires de 3,4% à périmètre constant, baisse du taux d'emploi (78% contre 80% en 2008), baisse du TJM (467€ contre 481€ en 2008) et première perte opérationnelle depuis 2002.

La transformation du groupe entamée en 2008 et poursuivie en 2009 a également lourdement pesé sur la rentabilité de ses activités. Depuis 2005 le groupe avait lancé un programme d'acquisitions visant à augmenter la part des activités à valeur ajoutée par rapport à l'ingénierie classique (Conseil, Solutions et Web Agency représentaient 10% de l'activité en 2005 et pèsent 46% en 2009). Il fallait poursuivre la mutation du groupe et adapter l'organisation des agences, la structure du management et les compétences commerciales à cette nouvelle dimension. De telles modifications en profondeur ne se font pas sans heurts et ont temporairement impacté le fonctionnement opérationnel du groupe.

La stratégie de développement des activités à valeur ajoutée est néanmoins validée car si l'exercice 2009 enregistre un recul global de 3,4% du chiffre d'affaires à périmètre constant, la part conseil, solution et Web agency enregistre une progression organique de plus de 10%. Paradoxalement, le groupe aura donc eu à gérer simultanément en 2009 une croissance forte sur ses activités à valeur ajoutée et une décroissance de près de 15% sur ses activités classiques d'intégration.

L'activité au cours du second semestre 2009 s'est notablement redressée puisque le résultat opérationnel courant de ce semestre s'élève à un bénéfice de 1,7 millions d'euros (comprenant un effet favorable de crédit d'impôt recherche de 1 million d'euros) contre une perte opérationnelle courante de 2 millions d'euros au cours du premier semestre 2009.

Au cours de l'exercice 2009, le groupe SQLI a poursuivi sa stratégie de développement d'activité à valeur ajoutée en procédant à l'acquisition des sociétés Naga Conseil (Consulting SAP) et Aston Education (Formation) et du fonds de commerce de la société Management et Logiciel (solution dans le domaine du Maintien en Condition Opérationnelle) ; l'intégration de ces activités s'est déroulée sans difficulté.

Malgré un exercice déficitaire et la trésorerie investie dans les opérations de croissance externe intervenues en 2009, la situation financière du groupe est restée très solide avec un endettement net de 2,2 millions d'euros à fin décembre 2009 contre 3,3 millions d'euros à fin décembre 2008.

**b) Examen des comptes consolidés (bilan et compte de résultat) du groupe**

Le tableau suivant résume les chiffres clés du groupe SQLI.

	31 décembre 2009 En millier d'€	31 décembre 2008 en millier d'€
Chiffre d'affaires	154.710	157.028
Résultat opérationnel courant (avant valorisation des stocks options et actions gratuites)	-317	7.348
Valorisation des stocks options et actions gratuites	-1.297	-1.012
Résultat opérationnel courant	-1.614	6.336
Résultat opérationnel	-2.694	6.336
Résultat net	-3.067	3.267
Capital	1.764	1.718
Capitaux propres part du groupe	55.374	56.104
Dettes	71.737	75.248
Actifs non courants	54.469	52.260
Total du bilan	127.111	131.352

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation du groupe SQLI comprenait SQLI et l'ensemble des sociétés listées dans le tableau ci-dessous qui résume la contribution de chacune des sociétés du groupe au chiffre d'affaires et aux résultats consolidés, après élimination des opérations intra-groupe :

	2009			2008		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net
SQLI	104 949	-3 653	-4490	108 206	2 343	837
GEIE XYPESQLI	2 504	0	-1			
CLEAR VALUE	9 641	1015	683	6 782	1 212	846
ICONEWEB	TUP à effet au 01/01/2009			1 655	329	331
ALCYONIX	647	95	58	690	-243	-205
LNET	378	-65	93	543	-741	-750
URBANYS	1 232	139	90	2 351	-156	-183
EOZEN	2 378	339	219	5 926	1 320	1 231
NAGA CONSEIL	1 441	-3	-7			
ASTON EDUCATION	770	-38	-27			
ASTON INSTITUT	590	-90	-58			
COGENIUS	TUP à effet au 01/01/2009					
SYSRESO	232	0	0			
<b>France</b>	<b>124 762</b>	<b>-2 261</b>	<b>-3440</b>	<b>126 153</b>	<b>4 064</b>	<b>2 107</b>
SQLI Suisse	12 032	-78	-41	13 290	4 426	4 083
CLEAR VISION International	140	39	29	699	-128	-161
SQLI Maroc (3)	1 762	204	130	896	-2 013	-2 024
ICONEWEB Maroc	-6	7	-2	-	-242	-243
ALCYONIX Canada	526	-578	-495	539	-442	-451
EOZEN	15 494	1053	752	15 451	671	-44
Divers				-	-	-115
<b>Etranger</b>	<b>29 948</b>	<b>647</b>	<b>373</b>	<b>30 875</b>	<b>2 272</b>	<b>1 045</b>
<b>Total</b>	<b>154 710</b>	<b>-1 614</b>	<b>-3 067</b>	<b>157 028</b>	<b>6 336</b>	<b>3 152</b>

La zone étranger contribue au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 29 948 milliers d'Euros soit 19 % du total et au résultat net consolidé à hauteur de 373 milliers d'Euros.

Examen des comptes consolidés et résultats:

- Actif

Au 31 décembre 2009, les actifs non courants nets s'élevaient à 54.469 milliers d'Euros contre 52.260 milliers d'Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 2.209 milliers d'Euros dont l'essentiel provient des postes :

- immobilisations corporelles en progression de 1.251 milliers d'euros (construction du bâtiment à Oujda destiné à notre centre de développement offshore)
- Impôts différés actif pour 1.474 milliers d'euros

L'actif courant atteint 72.642 milliers d'Euros contre 79.092 milliers d'Euros au 31 décembre 2008, soit une diminution de 6.450 milliers d'Euros expliquée principalement par les progrès réalisés en terme de gestion du besoin en fonds de roulement (baisse du poste client de 1.757 milliers d'euros, baisse du poste autres créances de 996 milliers d'Euros) et la diminution de la trésorerie disponible de 3.065 milliers d'Euros.

- Passif

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 55.374 milliers d'Euros contre 56.104 milliers d'Euros au 31 décembre 2008.

Les passifs non courants s'élèvent à 11.485 milliers d'Euros contre 11.764 milliers d'Euros au titre de l'exercice précédent.

Les passifs courants sont en diminution de 3.232 milliers d'Euros à 60.252 milliers d'Euros contre 63.484 milliers d'Euros en 2008. Les variations principales concernent le poste autres dettes pour un montant de 2.113K€

#### Présentation et analyse du résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 154.710 milliers d'Euros contre 157.028 milliers d'Euros l'exercice précédent soit une diminution de 1,5% (3,4% à périmètre comparable).

Le résultat opérationnel courant pour l'exercice 2009 report déficitaire de 1.614 milliers d'Euros contre un bénéfice de 6.336 milliers d'Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel pour l'exercice 2009 report déficitaire de 2.694 milliers d'Euros contre un bénéfice de 6.336 milliers d'Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges de personnel s'élève à 116.781 milliers d'Euros contre 111.372 milliers d'Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 4,8%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1.925 contre 1.859 au titre de l'exercice précédent soit une variation de 3,6%.

Le coût de l'endettement financier net laisse apparaître une perte de 999 milliers d'Euros contre une perte de 1.197 milliers d'Euros au titre de 2008.

Après prise en compte :

- des autres produits et charges financiers de -373 milliers d'Euros contre -701 milliers d'Euros pour l'exercice précédent,
- d'un produit d'impôt sur les sociétés de 999 milliers d'Euros contre une charge d'impôt de 1.171 milliers d'Euros pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par une perte nette de 3.067 milliers d'Euros contre un bénéfice de 3.152 milliers d'Euros l'exercice précédent.

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître une perte de 3.067 milliers d'Euros.

### c) Facteurs de risque

#### Risques de liquidité

La direction de la Société estime que le risque de liquidité est très limité.

La structure financière du Groupe est très saine : les capitaux propres consolidés s'élèvent à 55,4M€ la trésorerie disponible à 9,8M€(hors endettement financier) et la trésorerie nette à 2,2M€ au 31 décembre 2009 (contre 56,1 M€ de capitaux propres, 12,8 M€ de trésorerie disponible et -3,2 M€de trésorerie nette à la clôture de l'exercice 2008).

L'emprunt à moyen terme de 17,2 M€ souscrit par SQLI en 2007 est garanti par le nantissement des actions des sociétés Alcyonix, Clear Value et Eozen, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 M€, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé. Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers présentés ci-dessous.

Période de 12 mois s'achevant au :	Rapport Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE Consolidé <b>Inférieur à :</b>	Rapport Cash Flow Libre Consolidé / Service de la Dette Consolidé <b>Supérieur à :</b>	Dettes Financières Brutes / Fonds Propres Consolidés <b>Inférieur à :</b>	Dettes Financières Nettes Consolidées / Fonds Propres Consolidés (a) <b>Inférieur à :</b>
31/12/2008	1,5	1	0,8	Pas de niveau à respecter
31/12/2009 (a)	EBE Consolidé >-1000K€	Pas de niveau à respecter	0,3	0,15
31/12/2010	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter
31/12/2011	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter
31/12/2012	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter

(a) Selon avenant conclu le 28 décembre 2009

Par ailleurs, à compter de 2010, la trésorerie brute du groupe doit être supérieure à 4.000K€ à la fin de chaque mois jusqu'au 30 avril 2011 ;

Les opérations suivantes réalisées sans l'accord préalable des prêteurs pourraient également entraîner l'exigibilité anticipée du prêt :

- Investissements supérieurs à 1 M€ par an.
- Opérations de croissance externe pour un montant supérieur à 0,5 M€ par an. Par exception, les opérations de croissance externe ne nécessitent pas l'accord préalable des

prêteurs à condition d'être financées à hauteur d'au moins 40 % par augmentation de capital en numéraire ou en nature et que le prix payé en numéraire soit inférieur ou égal à 3,5 M€

L'ensemble des covenants est à ce jour parfaitement respecté par SQLI.

Le tableau ci-dessous présente l'endettement financier net de la société au 31 décembre 2009.

<b>Endettement financier net 31/12/2009</b>	<b>En K€</b>
A. Trésorerie	9 785
B. Instruments équivalents	
C. Titres de placement	
<b>D. Liquidités (A+B+C)</b>	<b>9 785</b>
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	475
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	3 654
H. Autres dettes financières à court terme	632
<b>I. Dettes financières à court terme (F+G+H)</b>	<b>4 761</b>
<b>J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>	<b>-5 024</b>
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	6 874
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	365
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	7 239
<b>O. Endettement financier net (J+N)</b>	<b>2 215</b>

La facturation subit une saisonnalité selon le nombre de jours ouvrables du mois, et une saisonnalité annuelle en décembre liée à la clôture des budgets annuels des clients.

Pour ce qui est des charges, il existe un pic le premier mois de chaque trimestre civil lié aux loyers trimestriels et aux charges trimestrielles de retraite et de mutuelle.

### **Risques liés au marché (taux, change, actions et crédits)**

#### *Risques de change*

SQLI réalise une partie de son activité hors zone euro par l'intermédiaire de ses filiales en Suisse, au Maroc et au Canada.

Le Groupe supporte un risque de change pour ses activités en Suisse, au Maroc et au Canada soit un chiffre d'affaires hors zone euro de 14,4M€ en 2009 sur 154,7M € consolidés (soit 9,2% du chiffre d'affaires total). Toutefois le risque de change pour ces zones est très limité car l'ensemble des charges (essentiellement des salaires) et du chiffre d'affaires est réalisé en monnaie locale, le Groupe bénéficiant ainsi d'une couverture induite des fluctuations de changes.

*En millier d'euros convertis au cours de clôture*

<b>au 31/12/2009</b>	<b>CAD</b>	<b>CHF</b>	<b>MAD</b>
Actifs	1 822	5 021	3 773
Passifs	1 913	890	3 349
Position nette avant gestion	-91	4 131	424
Positions hors bilan	0	0	0
Position nette après gestion	-91	4 131	424



### Risques de taux d'intérêt

La société a contracté en 2007 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 17,2 M€ Ce risque de taux, est donc couvert par ces instruments qui sont décrits dans les annexes aux comptes consolidés.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe SQLI au 31 décembre 2009.

au 31/12/2009	JJ à 1 an ****	1 an et 5 ans	Au delà
Passifs financiers**	4 761	7 239	
Actifs financiers*	9 785		
Position nette avant gestion (A-P)	5 024	-7 239	
Hors bilan***	3 440	6 880	
Position nette après gestion	8 464	-359	

\* : Obligations, bons du Trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances, actifs divers, etc..

\*\* : Dépôts, titres de créance négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc.

\*\*\* : Titres à rémérés, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt, autres engagements de hors bilan y compris les positions conditionnelles (Options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors-bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt

\*\*\*\* : Montants nominaux des swaps de taux souscrits en couverture d'emprunts à taux variables

\*\*\*\*\* : Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Comme exposé ci-dessus, la Société s'est couverte contre tout risque de variation des taux d'intérêt sur la totalité des emprunts à taux variables contractés. Ainsi sur la base de l'encours des emprunts bancaires au 1er janvier 2010, une augmentation de 1 point des taux d'intérêt applicables aurait pour conséquence une variation nulle (en année pleine) des charges financières liées aux emprunts bancaires.

### Risques du marché en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours de bourse

La société n'intervient pas sur les marchés de taux d'intérêt ni de taux de change à l'exception d'opération de couverture.

En matière de risque de variation de cours de bourse, la société n'intervient que sur ses propres titres, dans le cadre des autorisations données par l'assemblée générale. L'intervention de la Société a été limitée pour l'exercice 2009 (i) aux opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité dont la gestion est assurée par la société Financière d'Uzès et (ii) à l'achat de titres en vue de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe. Les interventions effectuées en 2009 à ce titre sont résumées ci-après au chapitre VII.

## **Risques liés à l'activité**

### *Risques clients*

Tout en développant son activité, SQLI veille à maintenir une grande diversification de sa clientèle (1.880 clients facturés en 2009) et des secteurs d'activité auxquels elle s'adresse, de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

Ainsi, en 2009, le poids des principaux clients du Groupe SQLI a été le suivant :

- Le premier client du Groupe a représenté 4,5% du chiffre d'affaires consolidé.
- Les 5 premiers clients du Groupe ont représenté 16,7% du chiffre d'affaires consolidé.
- Les 10 premiers clients du Groupe ont représenté 26,2% du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe utilise les services d'une société d'affacturage (assurance crédit, relance, contentieux) sur l'essentiel de son activité commerciale en France. Par ailleurs, le fait que le Groupe travaille essentiellement pour des grands comptes limite les risques d'insolvabilité.

Enfin, les procédures de crédit management et de recouvrement mises en place permettent de maîtriser le risque client (vérification préalable de la solvabilité du prospect, suivi des encours, suivi des délais de règlement client, relance client et procédures contentieuses). Les risques liés à la réalisation de projets au forfait sont présentés au paragraphe « Risques juridiques » ci-après.

### *Risques liés aux fournisseurs*

- La part du 1er fournisseur dans les achats du Groupe SQLI est de 6,4%.
- La part des 5 premiers fournisseurs dans les achats du Groupe SQLI est de 16,2%.
- La part des 10 premiers fournisseurs dans les achats du Groupe SQLI est de 21,5%.

Le pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe SQLI réalisé avec ses sous-traitants est de l'ordre de 5%.

### *Risques liés à la concurrence*

Le groupe SQLI estime que la concurrence sur son secteur va s'intensifier avec la consolidation des acteurs actuels, l'arrivée de sociétés de services étrangères et l'exigence qualitative des clients.

La concurrence reste vive. SQLI entend renforcer ses positions concurrentielles grâce à l'industrialisation de son approche du métier : avec « CMM-I » l'approche solution et l'offshore, SQLI estime ainsi disposer de sérieux avantages compétitifs. Le groupe SQLI bénéficie également, grâce à sa croissance organique des dernières années et à ses récentes acquisitions, d'une position de plus en plus forte sur le marché des acteurs spécialisés.

### *Risques liés aux départs de personnes clés*

La direction du Groupe estime le risque de départ de personnes clés faible car l'entreprise est organisée en centres de profit placés sous la responsabilité d'un manager qui dispose de l'autonomie nécessaire pour son fonctionnement. Ces responsabilités et autonomies opérationnelles conduisent à une forte implication des managers dans la vie de l'entreprise

renforcée par le développement de synergie entre les différents centres de profit (synergie commerciale, de compétence métier...).

Cette organisation favorise l'engagement des managers dans la durée et le fonctionnement en mode réseau, c'est à dire s'appuyant sur les autres membres du groupe pour former une véritable équipe. La direction du Groupe veille à ce que les managers soient attentifs à repérer et à faire évoluer les collaborateurs talentueux afin de disposer d'un vivier de managers potentiels.

Pour renforcer cette cohésion, les managers sont impliqués dans le capital du groupe SQLI. En effet, l'équipe de management et les collaborateurs clés bénéficient de plans d'intéressement significatif (attributions gratuites d'actions).

### **Risques Technologiques**

Le groupe SQLI évolue dans un environnement où l'évolution technologique est particulièrement rapide. Toutefois et depuis sa création, sa vocation est précisément d'accompagner ses clients à tirer profit de ces évolutions technologiques.

Le groupe SQLI a toujours été précurseur dans l'adoption et l'intégration de nouvelles technologies. Le passage du modèle client-serveur à l'Internet en 1995 ou le positionnement du groupe sur le modèle Open Source en 2000 sont deux illustrations de cette capacité que SQLI a de tirer profit des évolutions technologiques.

Bien que le groupe SQLI ne puisse garantir l'identification et l'intégration rapide de toute évolution technologique, cette aptitude est dans la culture de l'entreprise et constitue l'un de ses points forts.

### **Risques liés à la politique de croissance externe**

Le groupe SQLI a réalisé trois opérations de croissance externe en 2005 (LNET, ASTON et SYSDEO), deux en 2006 (PROCEA et INLOG), cinq en 2007 (CLEAR VALUE, ALCYONIX, ICONEWEB, URBANYS et EOZEN) outre l'acquisition du fonds de commerce d'Amphaz, et deux en 2009 (NAGA CONSEIL et ASTON EDUCATION et ses filiales) auxquelles s'ajoute l'acquisition du fonds de commerce de MANAGEMENT ET LOGICIELS. Cette stratégie de croissance adoptée comporte certains risques. Bien que ces risques soient difficilement chiffrables, SQLI estime que si la rentabilité attendue n'est pas atteinte, il existe un risque maximum de dépréciation des écarts d'acquisition d'un montant de 43,8M€ à fin 2009.

**Difficulté d'intégration** : Pour la direction de SQLI, il s'agit du risque principal d'autant que la politique du Groupe en la matière est un fort degré d'intégration des sociétés acquises afin de développer rapidement des synergies commerciales, techniques ou administratives. Pour chaque acquisition envisagée, la direction du Groupe s'attache donc à bien mesurer les facteurs de risques d'un échec de l'intégration avant de finaliser les opérations sans toutefois pouvoir garantir son succès. A ce jour, la direction estime ne pas rencontrer de difficultés particulières quant à l'intégration des différentes acquisitions réalisées.

**Départ des hommes clefs** : Lorsque les managers / actionnaires des sociétés acquises sont considérés comme clefs dans la réussite du rapprochement, ils s'engagent le cas échéant, à la demande de SQLI à rester salariés du Groupe pendant une durée de deux à trois ans post-

acquisition. Cet engagement n'est toutefois pas jugé comme essentiel lorsque l'atteinte des objectifs de compléments de prix constitue à elle seule une motivation pour les managers concernés. Si SQLI est normalement couverte par les engagements souscrits par les cédants, la société ne dispose par contre d'aucun moyen juridique pour s'attacher les services des salariés. Le risque correspondant peut être alors important (dans l'absolu, SQLI pourrait perdre jusqu'à 100 % des effectifs et donc du chiffre d'affaires des sociétés acquises). A ce jour la société n'a pas enregistré de rotation des effectifs plus importante dans les sociétés acquises qu'au sein de SQLI.

**Départ de collaborateurs :** SQLI étant une société de service, ses collaborateurs constituent son véritable capital humain. Une grande attention est donc portée à l'intégration des nouveaux collaborateurs dans le Groupe ; l'harmonisation des conditions d'emploi est à ce titre usuellement accueillie favorablement.

La modification des lieux de travail peut également créer une difficulté. Toutefois, la majeure partie des collaborateurs travaillant dans les locaux des clients, un changement de lieu géographique de l'agence de rattachement ne modifie pas leur lieu d'emploi régulier. L'annonce du rapprochement des sociétés peut enfin créer une période d'interrogation pour certains collaborateurs qui peut entraîner une décision de quitter le Groupe dans le contexte actuel du marché.

**Perte de clientèle :** Le groupe SQLI, les sociétés acquises et les cibles visées interviennent essentiellement pour des clients grands comptes. Ces clients mènent depuis quelques années une politique active de référencement visant à réduire le nombre de leurs prestataires. Les acquisitions sont donc perçues positivement tant pour les clients de SQLI que par ceux des sociétés récemment acquises puisqu'elles s'inscrivent dans cette dynamique de consolidation du secteur souhaitée par les grands comptes. A ce jour SQLI ne déplore pas de pertes de clients significatifs suite aux acquisitions menées.

**Survenance ou découverte de litiges :** Même si le groupe réalise des due diligences juridiques, fiscales, comptables et opérationnelles sur les opérations de croissance externe avant de finaliser des accords définitifs, il subsiste néanmoins une incertitude sur l'existence de litiges qui n'auraient pas été mentionnés ou traduits dans les comptes. Les accords concernant les acquisitions prévoient en conséquence les garanties d'actifs et de passifs usuelles en la matière, ainsi que la mise en place de dispositifs en garantissant le paiement en cas de mise en jeu. A la connaissance du management, il n'existe pas de litige impliquant l'une ou plusieurs des sociétés acquises sur la période 2005-2009, à l'exception d'une action sur le fondement du dol pour un préjudice allégué de 1,5M€ menée par un ancien actionnaire minoritaire du groupe Eozen à l'encontre des actionnaires cédants et apporteurs et des sociétés tête du groupe Eozen. Sans préjuger des décisions judiciaires en la matière SQLI s'estime en tout état de cause couvert par les engagements de garantie souscrits par les apporteurs cédants.

**Ecart sur les résultats attendus et compléments de prix (earn out):** Une clause prévoyant le versement d'un complément de prix en cas d'atteinte d'objectifs préalablement convenus est le plus souvent incluse dans les protocoles d'accord signés relatifs aux acquisitions de sociétés.

Des compléments de prix liés à l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires et de marge ont été convenus avec les cédants et sont estimés dans les comptes à fin décembre 2009 pour 608 milliers d'euros.

### **Risques juridiques**

Le groupe SQLI n'est soumis à aucune réglementation particulière.

Plus de la moitié de l'activité de la société est réalisée au travers de contrats au forfait avec obligation de résultat. Même si le Groupe a l'expérience de la gestion de contrat de ce type et subit rarement des dépassements, l'obligation de résultat résultant des engagements souscrits peut comporter des risques significatifs.

Afin de limiter la portée de ces engagements la société veille dans la majorité des contrats à :

- obtenir un plafonnement des pénalités contractuelles de retard,
- s'engager à réaliser des livrables conformes aux spécifications détaillées établies par ses soins sur la base des cahiers des charges préparés par les clients,
- limiter sa responsabilité au montant du contrat ou du plafond couvert par son assurance responsabilité civile.

La société SQLI SL non intégrée dans la consolidation des comptes du groupe SQLI en raison de son caractère non significatif ne porte pas d'obligation contractuelle pour le Groupe ou de risque particulier.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

#### *Risques environnementaux*

SQLI n'a pas identifié de risques spécifiques liés à son activité dans les domaines industriels ou environnementaux, notamment concernant la consommation de ressources naturelles (eau, énergie...), les rejets dans l'eau, l'air ou le sol... En conséquence, aucune provision ou garantie spécifique pour risques en matière d'environnement n'a été constituée.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, aucun impact particulier sur l'environnement immédiat de l'entreprise, bénéfique ou négatif, n'a été déterminé. En particulier, l'activité de l'entreprise n'a pas d'incidence significative sur le développement économique local.

#### *Litiges en cours*

Un ancien actionnaire des sociétés EOZEN Belgium et EOZEN SA a engagé une action en dol devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'encontre des actionnaires apporteurs de ces sociétés à SQLI et des sociétés apportées elles-mêmes. Le demandeur estime ses dommages à 1,5 M€ Sans préjuger de la décision du tribunal compétent, les conséquences éventuelles de ce litige pour EOZEN Belgium et EOZEN SA seraient couvertes par la garantie de passif conclue avec les apporteurs.

Les sociétés Andrino et Private Outlet ont assigné la société SQLI en dommages et intérêts pour un montant de 178 K€ dans le cadre de la réalisation d'un projet informatique. Le projet concerné ayant fait l'objet d'une recette définitive signée par le client, SQLI n'a pas considéré pertinente une provision, mais a toutefois constaté le risque de non recouvrement des créances relatives à ces clients pour un montant de 74 K€

### *Risques assurance*

Le groupe SQLI a une couverture de ses risques professionnels satisfaisante et n'est actuellement impliqué dans aucun litige lié à son activité non couvert par ses contrats d'assurance. Les risques relatifs aux pertes à terminaison ou aux pénalités de retard non couverts par l'assurance responsabilité civile font l'objet de provisions pour risques et charges dans les comptes de la société.

Le groupe SQLI dispose d'un contrat de responsabilité civile auprès de la compagnie AXA qui couvre les dommages causés aux tiers à l'occasion de son activité pour un montant maximum :

- par sinistre engageant sa responsabilité civile exploitation de 7 500 000 €
- par sinistre et par année d'assurance en RC professionnelle de 10.000.000€

La responsabilité civile des mandataires sociaux de la société dans le cadre de l'exercice de leur mandat est couverte par une assurance souscrite auprès de la compagnie AXA ; le montant de la garantie est de 10.000.000€

Le risque de perte d'exploitation est un risque significatif non couvert et pour lequel la gestion est assurée directement par SQLI. Les frais de reprise d'activité engagés en cas de sinistre au-delà d'une charge normale d'exploitation, sont toutefois couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA pour un montant de 2.000.000 €

Une assurance homme clef a été souscrite sur la tête du Président Directeur Général au profit de la société pour un montant garanti de 3.057.000€; ce montants s'il était perçu serait affectés au remboursement anticipé des emprunts bancaires souscrits.

#### **Tableau de synthèse des principales polices d'assurance en vigueur en 2010**

Type de risque	Compagnie	Coût annuel	Etendue de la couverture
MRE	AXA	32 K€	Incendie, DDE, Vol, frais supplémentaires
RC professionnelle	AXA	0,106 % du CA	RC exploitation plafond 7.500 K€par sinistre RC professionnelle plafond 10.000 K€par sinistre et par année d'assurance
Responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants	AXA	25 K€	Faute ou manquement des dirigeants, garantie de 10.000 K€par sinistre
Flotte automobile	AXA	40 K€	Dommages Tous accidents

Le montant total des primes d'assurances constatées en charges en 2009 s'élève à 472K€

### *Dépendance à l'égard des brevets et des licences*

La société SQLI n'a aucune dépendance vis à vis de brevet ou de licence qui seraient essentiels pour la réalisation de son activité.

Les marques phares du Groupe (SQLI, Eozen, Alcyonix) bénéficient d'une protection en Europe et aux Etats-Unis.

L'ensemble des marques appartiennent au groupe SQLI. Aucun élément n'appartient en direct aux dirigeants de la société ou à leur famille.

Les protections juridiques des marques, noms de domaine et copyright réalisées l'ont été au bénéfice de la société SQLI ou de ses filiales.

SQLI et ses filiales bénéficient de la protection des droits d'auteur prévue par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle sur l'ensemble de leurs solutions logicielles et supports de formation. Les œuvres essentielles ont fait l'objet de dépôt auprès d'huissiers ou de dépositaires spécialisés.

**d) Evènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2010**

Aucun évènement important n'est survenu depuis le début de l'exercice.

**e) Perspectives**

En 5 ans, SQLI a réussi l'intégration de 14 acquisitions qui ont permis de renforcer sa position de leader français dans l'e-business et de développer des Solutions Métiers (Santé, MCO,...) à forte valeur ajoutée. Les exercices 2008 et 2009 ont été consacrés à la transformation en profondeur du groupe pour permettre d'exploiter au mieux ces potentiels et savoirs-faires. Ces transformations ont d'autant plus pesé sur la rentabilité opérationnelle qu'elles ont été mises en œuvre en période de crise économique sévère.

Le second semestre de l'exercice 2009 marque toutefois une inflexion favorable par rapport au premier semestre sur le plan de la rentabilité opérationnelle courante avant actions gratuites et dépréciation des goodwill (bénéfice de 1,7M€ contre une perte de 2,1M€) ; le groupe commence à recueillir les fruits de ses investissements.

Après un important programme d'acquisitions, malgré des résultats déficitaires 2009, et dans un contexte de crise économique majeure, le Groupe a su conserver une structure financière solide avec un endettement financier net limité à 2,2 M€ à fin décembre 2009. Compte tenu des incertitudes macro-économiques, le groupe ne communique pas d'objectifs chiffrés pour les exercices à venir, mais table toutefois sur une amélioration progressive, semestre après semestre, de ses principaux indicateurs financiers.

**f) Activités en matière de recherche et de développement**

Le groupe a poursuivi ses efforts en matière de recherche et de développement en 2009 sur les principaux thèmes suivants :

- Veille technologique, recherche développement, prototypages sur les nouvelles technologies émergentes (Web 2.0, Magento, Flex, nouveaux outils Dot.net...)
- Serveur de rapprochement identité et Dossier Médical Personnel dans le secteur santé
- Ubimédia (internet mobile, concours SNCF sur les bornes interactives...)
- Solution Ideoproject

Le montant du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2009 s'élève à 1 million d'euros qui a fait l'objet d'une provision non déductible équivalente, la consistance de cet actif n'étant pas définitivement acquise.

## II. RAPPORT SUR LA GESTION DE SQLI

Les éléments ci-dessous viennent compléter le chapitre I portant sur la présentation de l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé.

### a) Présentation de la situation et de l'activité de SQLI en 2009

La situation et l'activité présentées pour le groupe SQLI au chapitre I a) ci-avant sont globalement identiques pour la société SQLI au correctif des données chiffrées sociales précisées ci-après.

### b) Examen des comptes annuels (bilan et compte de résultat) de SQLI

Le tableau suivant résume les chiffres clés de la Société.

	31 décembre 2009 en €	31 décembre 2008 en €
Chiffre d'affaires	107.516.209	109.304.711
Résultat d'exploitation	(3.741.598)	2.938.018
Résultat courant avant impôts	(5.586.538)	1.381.873
Résultat net	(4.327.287)	1.107.053
Capital	1.763.652	1.718.485
Capitaux propres	45.056.605	47.990.820
Dettes	67.336.169	69.546.179
Actif immobilisé (net)	55.013.508	55.325.337
Total du bilan	114.568.230	118.140.248
Dividende	0	0

#### Présentation et analyse du bilan

- Actif
  - Au 31 décembre 2009, l'actif immobilisé net de la société s'élevait à 55.013.508 Euros contre 55.325.337 Euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 0,6%.
  - L'actif circulant atteint 59.503.892 Euros contre 62.773.023 Euros au 31 décembre 2008, soit une diminution de 5,2 % résultant :
    - d'une augmentation de 5,7% du poste client
    - d'une diminution de 6,7% des autres créances
    - d'une diminution de 42% de la trésorerie disponible
- Passif



- Au 31 décembre 2009, les capitaux propres s'élèvent à 45.476.605 Euros contre 47.990.820 Euros au 31 décembre 2008. La variation résulte principalement du résultat de l'exercice pour -4.327.287€ et des primes d'apport et d'émission pour 1.203.048 euros.
- Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2.175.456 Euros contre 243.248 Euros au titre de l'exercice précédent.
- Les dettes s'élèvent quant à elles à 67.336.169 Euros contre 69.546.179 Euros au 31 décembre 2008, soit une baisse de 3,2%.

### Présentation et analyse du résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 107.516.209 Euros contre 109.304.711 Euros l'exercice précédent soit une baisse de 1,6%. L'ensemble des produits d'exploitation s'établit à 112.089.384 Euros contre 113.124.348 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 115.830.982 Euros contre 110.186.329 Euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice ressort en perte de 3.741.598 Euros contre un bénéfice de 2.938.018 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 56.747.890 Euros contre 56.068.140 Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 1,2 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 26.344.460 Euros contre 26.324.836 Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 0,1%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1376 contre 1383 au titre de l'exercice précédent soit une variation de 0,1 %.

Le résultat financier 2009 laisse apparaître une perte de 1.844.940 Euros contre une perte de 1.556.145 Euros au titre de 2008.

Le résultat courant avant impôts s'établit à une perte de 5.586.538 Euros contre un bénéfice de 1.381.873 Euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- de la perte exceptionnelle de 105.252 Euros contre perte exceptionnelle de 1.860.148 Euros pour l'exercice précédent,
- d'un produit d'impôt sur les sociétés de -1.364.503 Euros contre -1.585.328 Euros pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par une perte de 4.327.287 Euros contre un bénéfice de 1.107.054 Euros l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous confirmons qu'à l'exception des amortissements excédentaires sur les véhicules, aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 de ce Code n'a été engagée par la société au cours de l'exercice écoulé. L'impôt sur les sociétés du au titre de cet amortissement excédentaire de 140.932,20€s'élève à 46.977€

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons que le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la société SQLI SA par date d'échéance à la clôture de l'exercice 2009 se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Total en K€	Echu	Non-échu	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 60 jours	Hors échéance
Fournisseurs	4 966	1.903	3.063		1.345	82	303	1.333
Fournisseurs d'immobilisation	52		52					52
Total à payer	5 018	1.903	3.115		1.345	82	303	1.385
Factures non parvenues	1 102		1 102					1.102
Autres : Fournisseurs groupe	3.812		3.812		3.812			
<b>TOTAL</b>	<b>9.932</b>	<b>1.903</b>	<b>8.029</b>		<b>5157</b>	<b>82</b>	<b>303</b>	<b>2.487</b>

**c) Proposition d'approbation et d'affectation du résultat de SQLI**

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître une perte de 4.327.287 Euros que nous vous proposons d'affecter en Report à nouveau, le report à nouveau se trouvant ainsi ramené à 8.134.320 Euros.

Nous vous rappelons que la société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

**d) Filiales et participations**

Au 31 décembre 2009, les participations de SQLI étaient les suivantes :

Nom	Siège	31/12/2009		31/12/2008	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
SQLI SA	La Plaine Saint-Denis (93)	Société consolidante			
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA SAS	La Plaine Saint Denis (93)	TUP en 2009		100%	100%
ABCIAL SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
LNET MULTIMEDIA SARL	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VISION INTERNATIONAL SA	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE FRANCE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
APPIA CONSULTING SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
ALCYONIX INC.	Canada	100 %	100 %	100 %	100 %
ALCYONIX FRANCE SARL	Toulouse	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
URBANYS SA	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
EASYLINK SARL	Paris (75)	TUP en 2009		100 %	100 %
SUDISIM	La Plaine Saint Denis (93)	TUP en 2009		100 %	100 %
EOZEN BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN SA	Strassen (Luxembourg)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN FRANCE SAS	Paris (75)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN SINGAPORE	Singapour	100 %	100 %	100 %	100 %
NAGA CONSEIL	Paris (75)	100 %	100 %		
ASTON EDUCATION	Boulogne (92)	100 %	100 %		
ASTON INSTITUT	Boulogne (92)	100 %	100 %		
SYSRESO	Boulogne (92)	100 %	100 %		

Au cours de l'exercice 2009, les opérations juridiques suivantes ayant un impact sur le périmètre du groupe sont intervenues :

- Acquisition par SQLI des sociétés NAGA CONSEIL en avril 2009, et ASTON EDUCATION en juin 2009 (comprenant les filiales ASTON INSTITUT, COGENIUS et SYSRESO).
- Transfert universel de patrimoine des sociétés SUDISIM et COGENIUS à respectivement SQLI et ASTON EDUCATION avec effet au 1er janvier 2009, et de la société ICONEWEB à SQLI avec effet au 30 novembre 2009.

e) **Conventions visées aux articles 1.225-38 et 1.225-42-1 du code de commerce**

Aucune convention visée aux articles L. 225-38 et/ou L.225-42-1 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le rapport de vos commissaires aux comptes présente les principales caractéristiques des conventions passées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours du présent exercice.

### **III. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008, comprenant le code d'octobre 2003 complété par les recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des mandataires sociaux.

#### **a) Composition du Conseil d'administration**

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration de SQLI est composé de la manière suivante :

<b>Mandat</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Début du mandat</b>	<b>Fin du mandat</b>	<b>Indépendance*</b>
Administrateur Président Directeur général	Yahya El Mir	30 juin 2008	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	
Administrateur	Jean Rouveyrol	Idem	Idem	
Administrateur	Roland Fitoussi	Idem	Idem	Indépendant
Administrateur	Dominique Chambas	Idem	Idem	Indépendant
Administrateur	Aurinvest représenté par Michel Demont	Idem	Idem	Indépendant
Administrateur	Jean-David Benichou	Cooptation par le Conseil d'administration du 13 novembre 2008	Idem	Indépendant

*\* La qualification d'administrateur indépendant a été débattu par le Conseil d'administration et répond aux critères du code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF.*

Le Conseil d'administration réuni le 30 juin 2008 a opté pour le cumul des fonctions de président et de directeur général de la Société, fonctions qui sont exercées par Yahya El Mir.

À titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, le Conseil d'administration du 30 juin 2008 a limité comme suit les pouvoirs accordés au Directeur Général en requérant l'accord préalable du Conseil pour toute acquisition de société réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10% au chiffre d'affaires consolidé du groupe SQLI au titre du dernier exercice clos.

Le Conseil d'administration réuni le 30 juin 2008 a décidé de nommer, pour une durée de six exercices, Monsieur Nicolas Rebours en qualité de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration réuni le 24 septembre 2009 a décidé de nommer, pour une durée de six exercices, Monsieur Julien Mériaudeau en qualité de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration a limité les pouvoirs accordés à Monsieur Nicolas Rebours et à Monsieur Julien Mériaudeau en leur qualité de Directeurs Généraux Délégués en requérant l'accord préalable du Directeur Général pour toute acquisition de société ou de fonds de commerce et pour toute décision entraînant pour la Société un engagement financier supérieur

à 1.000.000€ sauf signature de marchés publics pour lesquels ils peuvent engager la Société sans limitation de montant.

**b) Fonctionnement du Conseil d'administration**

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le rapport joint du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne précise les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF qui ont été écartées et les raisons pour les quelles elles l'ont été. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 mars 2010.

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur. Ce règlement intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'administration compte tenu de l'évolution des lois et règlements et de son propre mode de fonctionnement.

Lors de sa réunion du 29 mars 2010, le Conseil d'administration a procédé à son évaluation.

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2009 et le taux moyen de participation de ses membres a été de 93%.

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, le Conseil d'administration a mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, un Comité d'audit chargé du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité d'audit s'est réuni une fois en 2009 et le taux de participation de ses membres a été de 100%.

**c) Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux**

Nous vous communiquons, dans le tableau ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de SQLI, au cours de l'exercice écoulé.

**1. Administrateurs de la Société**

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions		Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Lieu du siège social de la société
M. Yahya El Mir	Président Directeur Général		SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Président Directeur général		SQLI MAROC SA	
	Gérant		LNET Maroc (fusionnée avec SQLI Maroc)	
	Président		Clear Value France SAS	
	Président		Clear Value SAS	
	Administrateur		Clear Vision International	
	Président		APPIA CONSULTING SAS	
	Président du Conseil d'administration		EOZEN SA	
	Administrateur			

		EOZEN Belgium	
	Président	SQLI Suisse	
	Gérant	ALCYONIX France	
	Président	ICONEWEB (TUP le 30/11/2009 à effet le 01/01/2009)	
	Président du conseil d'administration et Directeur Général	URBANYS	
<b>M.Jean Rouveyrol</b>	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Contrat de travail (chargé de mission sur le thème du développement durable)	SQLI	Idem
<b>M.Roland Fitoussi</b>	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Président du Conseil de Surveillance	Solving International	144, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
	Président	Solving International North America	575 Madison avenue, New York , NY 10022
	Gérant	Immobilière Fenelon	76 av de Iena 75016 Paris
	Gérant	Sté civile Albine 49	Idem
	Gérant	HIP Fenelon	Idem
	Administrateur	Bohlin & Strömberg	Eriksgatan 113 Box 6732 11 385 Stockholm SWEDEN
	Administrateur	Solving Iberica	Avenida Diagonal, 482 08 006 Barcelona
	Administrateur	Solving Spa	
<b>M. Dominique Chambas</b>	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Gérant	SCI Olympe	22 rue Felix Bourquelot 77160 Provins
	Gérant	Synergie Consulting	19, rue Auguste Chabrières 75015 Paris
	Membre du Conseil de Surveillance	Yatoo Partoo	18, rue Raymond Lefevre 94200 Ivry sur Seine
<b>Aurinvest représenté par M. Michel Demont (Mandats de Monsieur Demont)</b>	Mandat d'Aurinvest		
	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Mandats de Monsieur Demont		
	Président	Aurinvest SAS	

	Président	Aurinvest Capital 2	
	Président	Aurinvest Partenaires SAS	
	Président	RAREBOOKS.FR	
	Membre du Conseil de Surveillance	Zslide	
	Membre du Conseil de Surveillance	Cospirit	
	Membre du Conseil de Surveillance	Sinequa	
	Administrateur	Team Trade Groupe	
	Gérant	Demont & CO	
<b>M. Jean-David Benichou</b>	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Gérant	VIARELAY	152 bd Pereire 75017 paris
	Gérant	VIATELECOM	152 bd Pereire 75017 paris
	Président	UNIVERSAL TELECOM	21 bd Poissonnière 75002 paris

## 2. Directeurs Généraux Délégués

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé
<b>Nicolas Rebours</b>	Contrat de travail (Directeur administratif et financier)	SQLI SA
	Président	Abcial
	Administrateur	SQLI MAROC SA
	Administrateur	URBANYS
	Administrateur	Clear Vision International
	Administrateur	EOZEN SA
	Administrateur	EOZEN Belgium
	Gérant et représentant de la société SQLI	GEIE Xype SQLI
<b>Julien Mériaudeau</b>	Contrat de travail	Clear Value France SAS
	Gérant	Necilto

#### IV. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations ci-après sont présentées conformément à la recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux du 22 décembre 2008.

Elles sont conformes aux exigences du Code de commerce concernant les informations à donner dans le rapport de gestion, au Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 et aux recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des mandataires sociaux d'octobre 2008.

##### a) Tableau de synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice N-1</b>	<b>Exercice N</b>
<b>M. Yahya El Mir</b> Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice ( <i>détaillées au tableau b</i> )	325.031	251.853
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ( <i>détaillées au tableau d</i> )	712.143	
<b>TOTAL</b>	<b>1.037.174</b>	<b>251.853</b>
	<b>Exercice N-1</b>	<b>Exercice N</b>
<b>M. Nicolas Rebours</b> Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice ( <i>détaillées au tableau b</i> )	256.299	171.333
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
<b>TOTAL</b>	<b>256.299</b>	<b>171.333</b>
	<b>Exercice N-1</b>	<b>Exercice N</b>
<b>M. Julien Mériaudeau</b> Directeur Général Délégué depuis le 24/09/2009		
Rémunérations dues au titre de l'exercice ( <i>détaillées au tableau b</i> ) SQLI a conclu en 2008 un contrat de prestations de services de management du groupe EOZEN avec la société NECILTO SARL dont Monsieur Julien MERIAUDEAU est l'associé unique et le gérant. Au titre de ce contrat, la société NECILTO facture à SQLI un montant forfaitaire de 19.350€HT par mois auquel s'ajoute, le cas échéant, un bonus annuel		41.208
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
<b>TOTAL</b>		<b>41.208</b>



b) Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
<b>M. Yahya El Mir</b> Président Directeur Général	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	206.598	206.598	250.000	250.000
rémunération variable	50.000	50.000		
rémunération exceptionnelle	60.000	60.000		
jetons de présence				
avantages en nature : véhicule ET GSC	8.433	8.433	4.353	1.853
<b>TOTAL</b>	<b>325.031</b>	<b>325.031</b>	<b>254.353</b>	<b>251.853</b>

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
<b>M. Nicolas Rebours</b> Directeur Général Délégué	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	138.749	138.749	151.500	151.500
rémunération variable	75.000	75.000	16.900	16.900
rémunération exceptionnelle	40.000	40.000		
jetons de présence				
avantages en nature véhicule	2.551	2.551	2.933	2.933
<b>TOTAL</b>	<b>256.299</b>	<b>256.299</b>	<b>171.333</b>	<b>171.333</b>

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
<b>M. Julien Mériaudeau</b> Directeur Général Délégué depuis le 24/09/09	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe			41.208	41.208
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature				
<b>TOTAL</b>			<b>41.208</b>	<b>41.208</b>

c) **Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

<b>Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants</b>		
<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>	Montants versés au cours de l'exercice 2008	Montants versés au cours de l'exercice 2009
<b>M. Jean Rouveyrol</b>		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (contrat de travail)	12.131	11.277
<b>M. Roland Fitoussi</b>		
Jetons de présence	7.000	6.000
Autres rémunérations	0	0
<b>M. Dominique Chambas</b>		
Jetons de présence	12.000	5.000
Autres rémunérations	0	0
<b>Aurinvest représenté par M. Michel Demont</b>		
Jetons de présence	0	5.000
Autres rémunérations	0	0
<b>M. Jean-David Benichou</b>		
Jetons de présence	0	5.000
Autres rémunérations	0	0

d) **Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux**

Aucune attribution n'est intervenue au cours de l'exercice 2009 au bénéfice de mandataires sociaux ; pour mémoire les attributions suivantes sont intervenues en 2008 :

Actions de performance attribuées par l'assemblée générale	date du plan	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Yahya El Mir	30.06.2008	500.000	30.06.2010	30.06.2012	sans
Julien Mériaudeau	30.06.2008	40.000	30.06.2010	30.06.2012	sans

Monsieur Julien Mériaudeau était salarié non mandataire social lors de l'attribution des 40.000 actions gratuites décidée par le Conseil d'administration du 30 juin 2008.

Le Conseil d'administration du 30 juin 2008, à l'unanimité a attribué gratuitement à Monsieur Yahya EL MIR 500.000 actions de la Société, non soumises à des conditions de performance ; En application de l'article L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a en outre décidé que Monsieur Yahya El Mir sera tenu de conserver 5% des actions qui lui sont attribuées gratuitement au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Lors de sa réunion du 13 novembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Sans revenir sur les décisions et engagements pris par la Société avant la publication des dites recommandations, détaillés ci-dessus, il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la

Société et se mettra en conformité avec elles au fur et à mesure qu'il aura à prendre des décisions concernant la rémunération des dirigeants.

- e) **Engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci :**

Le Conseil d'administration de SQLI a pris la décision suivante, à l'unanimité, au cours de sa réunion du 30 juin 2008 : En cas de cessation de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI, pour quelque raison que ce soit, Monsieur Yahya El Mir percevra une indemnité d'un montant de 250.000 euros sous réserve que la marge opérationnelle courante soit supérieure ou égale à 5% au titre du dernier exercice clos précédant la date de cessation effective de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI.

L'indemnité, si elle est due, sera versée par la Société à Monsieur Yahya El Mir en une fois et dans les 30 jours de la réunion du Conseil d'administration constatant le respect des conditions prévues. Cette réunion devra avoir lieu dans les 10 jours de la cessation effective de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI ou dans les 10 jours de la date d'arrêté des comptes du dernier exercice clos si cette date est postérieure, aux fins de constater le respect des conditions prévues et décider en conséquence le versement de l'indemnité de départ.

La présente décision du Conseil a été publiée sur le site internet de la Société conformément aux articles L.225-42-1 alinéa 3 et R.225-34-1 alinéa 1 du Code de commerce.

Par ailleurs, afin de protéger les intérêts légitimes de la Société et du Groupe SQLI, le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 30 juin 2008, a souhaité limiter la possibilité pour Monsieur El Mir de faire concurrence à la Société et au Groupe SQLI. Monsieur Yahya El Mira accepté de souscrire à un engagement de non concurrence lui interdisant, pendant une durée de 5 ans à compter de la date de la cessation de l'ensemble de ses fonctions au sein du Groupe SQLI, pour quelque raison que ce soit (démission, révocation, arrivée du terme...) :

- (i) de s'intéresser, directement ou indirectement, pour son compte personnel ou celui d'un tiers, en tant que salarié ou mandataire social, aux principales sociétés concurrentes de la Société et du Groupe SQLI identifiées et listées dans l'étude réalisée en janvier 2008 par Pierre Audoin Consultants, ainsi qu'aux sociétés qu'elles contrôlent ou viendraient à contrôler et aux sociétés qui les contrôlent ou viendraient à les contrôler, le contrôle s'appréciant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce (ci-après les « **Entités Concurrentes** »),
- (ii) d'acquérir, directement ou indirectement, une participation au capital d'une Entité Concurrente supérieure à 2%, en actions ou en droits de vote, sauf si cette acquisition résulte d'une opération de rapprochement entre SQLI et ladite Entité Concurrente.

Cet engagement de non-concurrence est limité géographiquement à la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, le Maroc et le Canada et est limité aux activités de la Société et plus généralement du Groupe SQLI.

En contrepartie de cet engagement, la Société s'est engagée à verser à Monsieur Yahya El Mir, pendant cinq ans, une indemnité financière calculée sur une base annuelle égale à 60% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société, soit une indemnité totale égale à 300% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société. Cette indemnité totale sera payée selon les modalités suivantes :

- (i) à hauteur de 80%, en un versement à effectuer dans les trente jours de la date de cessation de l'ensemble de ses fonctions au sein du Groupe SQLI, et
- (ii) à hauteur de 20%, en soixante mensualités égales.

En cas de violation par Monsieur Yahya El Mir de son engagement de non-concurrence, la Société serait automatiquement libérée de toute obligation de verser les mensualités visées au (ii) ci-dessus, les mensualités précédemment versées restant toutefois acquises à Monsieur El Mir. Monsieur El Mir devrait en outre restituer une fraction du montant par lui perçu au titre du (i) ci-dessus, au prorata du nombre de mois restant à courir entre la date de la violation par Monsieur Yahya El Mir de son engagement de non-concurrence et la date d'expiration normale de son engagement.

**f) Transactions des mandataires sociaux et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux**

Nous vous présentons ci-après, conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier (acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la société ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées effectuées par les mandataires sociaux, des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux, ainsi que par toute autre personne qui a le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement la société et ce dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés financiers) réalisées au cours du dernier exercice.

Type d'opération	Nombre de titre	Prix moyen	Valeur en €	Nombre de mandataires
Achat d'actions	0			
Souscription d'actions par exercice de droits préférentiels	0			
Souscription d'actions par exercice de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	0			
Vente actions	0			

## V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

### a) Modifications intervenues dans le capital social au cours de l'exercice 2009

Le capital social en début d'exercice était de 1.718.485,55 euros divisé en 34.369.711 actions de 0,05 Euros de nominal.

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission et d'apport	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Montant cumulé du capital social	
						En valeurs	En titres
29 mars 2009	Augmentation de capital par incorporation de réserves pour attribution définitive d'actions gratuites	4.000€	-	80.000	0,05 €	1.722.485,55€	34.449.711
16 juin 2009	Augmentation de capital par incorporation de réserves pour attribution définitive d'actions gratuites	14.489,40€	-	289.788	0,05€	1.736.974,95€	34.739.499
1 <sup>er</sup> juillet 2009	Exercice de BSA émis en rémunération de l'apport des titres EOZEN à titre de complément de rémunération	20.292,55€	-	405.851	0,05€	1.757.267,50€	35.145.350
7 décembre 2009	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise	6.384,05	107.252,04	127.681	0,05€	1.763.651,55€	35.273.031

Le capital social constaté en fin d'exercice est de 1.763.651,55 euros divisé en 35.273.031 actions de 0,05 Euros de nominal.

### b) Déclarations de franchissements de seuil et identité des principaux actionnaires de SQLI

La société n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuil au titre de l'année 2009.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte-tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 du Code de commerce, aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice dans les participations des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des

trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote.

<u>Actionnaires détenant plus de 5% du capital</u>
AURINVEST ALTO INVEST
<u>Actionnaire détenant plus de 10% du capital</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 15% et/ou 20% du capital</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 5% des droits de vote</u>
Jean Rouveyrol AURINVEST ALTO INVEST
<u>Actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 20% des droits de vote</u>
Néant

c) **Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition (OPA)**

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11.

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle dans le système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions ou à l'exercice des droits de vote.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont celles prévues par les statuts et par la loi.

Le Conseil d'administration a reçu délégation de l'assemblée pour procéder à certaines émissions ou rachat d'actions. Le présent rapport comporte un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Il n'existe pas d'accord conclu par la société qui serait modifié ou qui prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société.

## **VI. INFORMATIONS SOCIALES**

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce et de l'article R.225-104, nous vous communiquons les informations suivantes :

### **a) Effectifs**

#### **- Informations sur l'effectif total du groupe**

	2008	2009
Effectif moyen (hors stagiaires)	1 859	1925
Effectif inscrit au 1 <sup>er</sup> janvier (hors stagiaires)	1.786	1900
Mouvements de périmètre		34
Augmentation (diminution)	114	-12
Effectif inscrit au 31 décembre (hors stagiaires)	1 900	1922

#### **- Analyse des difficultés éventuelles de recrutement**

Le groupe n'a pas rencontré de difficulté de recrutement particulière au cours de l'exercice 2009.

#### **- Les licenciements et leurs motifs**

Les quelques licenciements intervenus en 2009 étaient pour motifs personnel.

#### **- Recours aux heures supplémentaires**

La Société n'a pas eu recours aux heures supplémentaires.

#### **- Recours à la main d'œuvre extérieure à la société**

La Société utilise la sous-traitance de manière marginale (de l'ordre de 5% du chiffre d'affaires).

#### **- Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnements.**

Aucune mesure collective de réduction des effectifs n'est intervenue depuis 2003 au sein du groupe.

### **b) Organisation du travail**

#### **- L'organisation du temps de travail**

L'activité du groupe étant une activité de service, l'organisation du temps de travail s'adapte le plus souvent à celle des clients auprès desquels les missions sont conduites.

#### **Durée du travail à temps plein et à temps partiel**

Un accord sur la réduction du temps de travail est en vigueur dans les sociétés françaises du groupe depuis l'exercice 2000. La durée collective hebdomadaire du travail est fixée à 35 heures. Pour les ingénieurs et cadre constituant plus de 95% des collaborateurs du groupe une convention de forfait en jour a été instituée conduisant à l'octroi de 11 jours minimum de RTT par an.

Le travail à temps partiel tend à se développer, et représente 1,5% des effectifs.

- Absentéisme et ses motifs.

La société subit un absentéisme très limité essentiellement lié à des absences pour maladie.

c) **Rémunérations : évolutions et égalité professionnelle**

- Rémunérations mensuelles moyennes et évolution

Le tableau ci-après illustre l'évolution des rémunérations moyennes brutes mensuelle et l'égalité professionnelle:

Evolution des rémunérations brutes mensuelles	2008		2009	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3.867	3.423	3.940	3.730
Employés	2.000	1.920	2.112	2.154

- Charges sociales

Le montant des charges sociales (consolidé) s'élève à 33.908 milliers d'Euros.

- Application des dispositions du titre I du livre III du code du travail : participation et intéressement des salariés

Un accord d'intéressement a été conclu avec le comité central d'entreprise en décembre 2003. Il n'a pas été reconduit en 2006.

Un accord de participation de groupe couvrant les sociétés constituant l'UES a été conclu au cours du premier semestre 2009. Le montant de la participation de groupe au titre de l'exercice 2009 s'élève à 196K€

- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La société comporte une plus grande proportion d'hommes (78 %) que de femmes (22%) en raison d'une disproportion du même ordre constatée dans les différentes filières de formation.

d) **Relations professionnelles et le bilan des accords collectifs.**

Un comité d'entreprise représentatif de l'Unité Economique et Sociale étendu aux nouvelles sociétés acquises, a été élu en octobre 2008 après validation de l'UES par le Tribunal de Bobigny en juillet 2008.



e) **Conditions d'hygiène et de sécurité.**

Les Comités d'Hygiène et de Sécurité ont été mis en place au cours du premier trimestre 2009. L'activité de prestataire informatique étant de nature essentiellement intellectuelle elle ne comporte pas de risque spécifique en matière de sécurité des personnes.

Les documents uniques de chaque site prévus par le code du travail en vue de recenser les risques professionnels sont établis.

f) **Formation.**

Un Plan de formation est établi chaque année et présenté aux représentants du personnel.

g) **Emploi et insertion des travailleurs handicapés.**

L'activité de prestataire de service comportant de nombreux déplacements, elle est difficile à exercer avec une mobilité réduite. La société acquitte de ce fait régulièrement les taxes liées à la faible proportion de travailleurs handicapés au sein de son effectif.

h) **Œuvres sociales.**

La société verse au profit de son comité d'entreprise au titre de ses œuvres sociales une cotisation de 0,15% des salaires bruts des sociétés soumises à cette obligation.

i) **Importance de la sous-traitance.**

Les sociétés du groupe effectuent régulièrement des prestations inter-sociétés notamment dans le cadre de projets réalisés au forfait. Mais il peut également y avoir sous-traitance de technicité ou de capacité en dehors du groupe. La sous-traitance externe a représenté en 2009 de l'ordre de 5 % du chiffre d'affaires.

j) **Prise en compte de l'impact territorial des activités de la Société en matière d'emploi et de développement régional.**

L'implantation du groupe sur 13 points géographiques en France participe largement à l'effort de décentralisation.

k) **Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.**

Le groupe SQLI a établi une charte de ses engagements en matière de droits sociaux fondamentaux.

l) **Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.**

Le groupe SQLI n'entretient pas de relation particulière avec ce type d'organisations.

m) **Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.**

La plate-forme offshore au Maroc contribue au développement d'emplois qualifiés dans ce pays en parfaite cohérence avec le plan gouvernemental local.

n) **Renseignements relatifs à la participation des salariés**

Lors de sa réunion du 24 septembre 2009, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2009, a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 12.500€ par émission de 250.000 actions d'un montant nominal de 0,05€ à souscrire en numéraire, réservée aux personnes adhérentes du PEG.

Le Directeur Général Délégué, sur délégation du Conseil d'administration, a décidé, le 29 octobre 2009, que la souscription à cette augmentation de capital réservée serait ouverte du 30 octobre au 12 novembre 2009 inclus et a fixé le prix de souscription des actions nouvelles à 0,89 Euros chacune, conformément à l'article L.3332-19 du Code du travail.

Le Directeur Général Délégué a constaté, le 7 décembre 2009, que 127.681 actions nouvelles ont ainsi été souscrites par les salariés dans le cadre du PEG.

Au dernier jour de l'exercice social, les salariés de SQLI inscrits au nominatif (hors mandataires sociaux) détenaient 4,32 % du capital social, représentant 4,33% des droits de vote (respectivement 4,72%et 4,69% en incluant les mandataires sociaux personnes physiques), dont 2,89% sont l'objet d'une gestion collective (PEG).

**Participation des salariés aux fruits de l'expansion**

Au dernier jour de l'exercice social, la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la Société et le cas échéant, celles des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, s'élevait à 196 milliers d'Euros.

**Options de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et attributions gratuites d'actions**

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L.225-197-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a rédigé deux rapports spéciaux mis à votre disposition, afin de vous informer des opérations réalisées au cours de l'exercice relatives aux options de souscription d'actions et aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, d'une part, et aux attributions gratuites d'actions, d'autre part.

## VII. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

### a) Tableaux de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2009

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2009 : 223.452
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2009 : 259.555
Cours moyen des achats : 0,874
Cours moyen des ventes : 1,024
Frais de négociation (honoraires de gestion du contrat de tenue de marché) : 13.206,73 €
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2009 : 344.429
Valeur évaluée au cours d'achat : 442.782€
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 344.038 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 décembre 2009			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achat à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	223.542	259.555				
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction	0,874	1,024				
Prix d'exercice moyen						
Montants	195.339	265.796				

### b) Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2009, détaillées par objectif

#### a) Animation du marché ou liquidité de l'action SQLI par un Prestataire de Services d'investissement

Type d'opérations	A nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Nombre d'actions rachetées du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions vendues du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009)
En nombre d'actions	49.459	56.487	59.555		46.391
Prix de revient globaux	59.561	58.085	68.122		49.524
Prix moyens pondérés par action	1,20	1,02	1,14		1,07

**b) Achat pour la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe**

Type d'opérations	A nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Nombre d'actions rachetées du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions vendues du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009)
En nombre d'actions	331.073	166.965	200.000		298.038
Prix de revient globaux	705.825	137.254	450.297		392.782
Prix moyens pondérés par action	2,132	0,822	2,25		1,318

**c) Attribution aux salariés**

Type d'opérations	A nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Nombre d'actions rachetées du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions vendues du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009)
En nombre d'actions	0	0	0	0	0
Prix de revient globaux	0	0	0	0	0
Prix moyens pondérés par action	0	0	0	0	0

**d) Annulation**

Type d'opérations	A nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Nombre d'actions rachetées du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions vendues du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009)
En nombre d'actions	0	0	0	0	0
Prix de revient globaux	0	0	0	0	0
Prix moyens pondérés par action	0	0	0	0	0

c) **Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 17 juin 2010**

**Titres concernés :** actions SQLI, cotées au compartiment « C » d'Euronext Paris, – Code ISIN FR0004045540-SQI

**Pourcentage de rachat maximum du capital autorisé par l'Assemblée Générale :** 10%.

**Prix d'achat unitaire maximum :** 7 euros

**Prix de vente unitaire minimum :** 0,5 euro

**Objectifs par ordre de priorité :**

1. l'animation du marché ou liquidité de l'action SQLI dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement,
2. leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
3. leur attribution aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne d'entreprise,
4. leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la 7<sup>ème</sup> résolution.

**Durée du programme :** maximale de 18 mois, expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

\*

\*

\*

Le Conseil d'administration vous invite, après lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

---

Monsieur Yahya El Mir  
Président du Conseil d'administration  
Directeur général

<b>SQLI</b>					
Etats financiers au 31 décembre 2009					
<b>RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>					
Date d'arrêté	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 763 652	1 718 486	1 533 730	1 409 490	1 332 339
Nombre d'actions					
- ordinaires	35 273 031	34 369 711	30 674 591	28 189 804	26 646 783
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	1.042 141	2 675 431	2 079 331	2 304 585	2 563 719
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	107 516 209	109 304 711	94 409 652	74 511 249	44 381 903
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-4 465 694	1 771 475	7 030 311	4 343 229	993 564
Impôts sur les bénéfices	-1 364 503	- 1 585 328	-143 305	-126 869	-295 420
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	1 226 096	2 249 749	1 249 923	-157 999	645 312
Résultat net	-4 327 287	1 107 054	5 923 693	4 628 096	643 672
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,09	0,10	0,23	0,16	0,05
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,12	0,03	0,19	0,16	0,02
Dividende attribué					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	1 376	1 383	1 156	797	530
Masse salariale	56 747 890	56 068 141	44 755 152	36 927 650	21 068 143
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	26 344 460	26 324 837	21 006 779	17 346 314	10 676 876

**Détail des acquisitions de sociétés intervenues en 2010**

<b>Dénomination</b>	<b>Naga Conseil</b>	<b>Aston Education</b>
<b>Siège</b>	111 rue Victor Hugo 75116 Paris	47, Avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt
<b>Forme et objet social</b>	SAS au capital de 150 000,00 euros Ingénierie et conseils en informatique, Prestations informatiques dans le développement de logiciels	SAS au capital de 70 000,00 euros Organisme de formation, Conseil des entreprises en gestion, communication informatique et ressources humaines
<b>Nombre de titres acquis et %</b>	Acquisition de 100 % du capital soit 400 actions	Acquisition de 100 % du capital soit 70 000 actions
<b>Conditions financières</b>	<p>Prix ferme et forfaitaire : 700 000 euros en numéraire</p> <p>Complément de prix éventuel en numéraire</p> <p>→ 250 000 euros maximum en 2009</p> <p>→ 450 000 euros maximum en 2010</p> <p>en cas de réalisation par la société des objectifs ci après à hauteur de 90% " :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un CAHT d'au moins 3 millions d'euros en 2009 (3,75m€ en 2010)</li> <li>- Un EBIT égal au moins à 13,5 % du CAHT</li> <li>- Condition sur l'effectif minimum à fin 2009</li> </ul>	<p>Prix ferme et forfaitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 590 000 Euros en numéraire</li> <li>- 200 000 actions ordinaires SQLI</li> </ul> <p>Complément de prix :</p> <p>Maximum de 916 000 euros en fonction de l'atteinte des différents objectifs définis ci après au cours de chacun des exercices comptables 2010 à 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- performances réalisés sur l'agence de formation de paris (Aston+SQLI)</li> <li>- Complément de prix au titre de la progression du chiffre d'affaires formation du groupe</li> </ul>

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (Article L.225-100 alinéa 7 du code de commerce)**

Date de l'assemblée générale	N° résolutions	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Date d'expiration	Plafond global (en nominal)	Utilisation au cours de l'exercice 2009
30 juin 2008	28	Attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois, des actions existantes ou à émettre au profit du personnel salarié ou des mandataires sociaux.	26 mois	29 août 2010	Dans la limite de 10% de son capital	90.000 actions ont été attribuées gratuitement par le Conseil d'administration du 16 juin 2009
16 juin 2009	12	Augmenter le capital social : 1- par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, tant en France qu'à l'étranger, <b>avec</b> droit préférentiel de souscription des actionnaires : (a) d'actions ordinaires de la société ; (b) de tous titres financiers donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces titres pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.	26 mois	15 août 2011	1 200 000 €	Néant
		2- par incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres.			Montant des primes et réserves au jour de l'opération	
16 juin 2009	13	Augmenter le capital social par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, tant en France qu'à l'étranger, <b>sans</b> droit préférentiel de souscription des actionnaires : (a) d'actions ordinaires de la société ; (b) de tous titres financiers donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces titres pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.	26 mois	15 août 2011	500 000 € (ce montant s'imputant sur le plafond global de 1.200.000 € visé à la résolution 12)	Néant



16 juin 2009	14	Augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	26 mois	30 jours suivant la clôture de la souscription	15 % de l'émission initiale (ce montant s'imputant sur le plafond global visé à la résolution 12)	Néant
16 juin 2009	15	Augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles sans droit préférentiel de souscription servant à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	26 mois	15 août 2011	Dans la limite de 10% de son capital et dans la limite du plafond global de 1.200.000 € visé à la résolution n°12	Néant
16 juin 2009	16	Augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles dans les conditions des articles L.3332-18 et suivants du code du travail.	26 mois	15 août 2011	Dans la limite de 3% de son capital et d'un montant nominal maximum de 100 000 €	127.681 actions nouvelles de 0,05€ de nominal chacune ont été émises au prix unitaire de 0,89€ soit une augmentation de capital de 6.384,05 € constatée par le Directeur Général Délégué le 7 décembre 2009